Co-maître d'ouvrage :



Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs 220, rue du Km 400 71 000 MACON

Tel: 03 85 21 98 12



Pays de Montbéliard agglomération 8 avenue des alliés - BP 98407 25 208 - MONTBELIARD CEDEX Tél: 03 81 31 87 2

DIVERSIFICATION DES ECOULEMENTS ET HABITATS PISCICOLES DANS LE LIT MINEUR DU BIE DE COLOMBIER-FONTAINE

Dossier de consultation des entreprises

2018-10-11 - CR de réunion n°2

IRH Ingénieur Conseil

6 rue de l'Ozon CS 68091

69360 SEREZIN DU RHONE Tél.: +33 (0)4 78 02 17 42

Fax: +33 (0)4 78 02 16 76

www.groupeirhenvironnement.com



ETAT DES PRESENCES ET DE LA DIFFUSION DES DOCUMENTS

SOCIÉTÉ	REPRÉSENTE					
ORGANISME	PAR	TEL/FAX	Р	Α	С	D
EPTB Saône et Doubs	Mme CARONE	06 71 45 96 56 florence.carone@eptb- saone-doubs.fr	X		Х	Х
Pays Montbéliard Agglomération	M. EGLOFF	06 38 99 66 03 <u>Cyril.EGLOFF@agglo-montbeliard.fr</u>		Х	Х	X
Commune de Colombier Fontaine	Mme LEFEVRE	03 81 93 61 12 mairiecolombierfontaine@w anadoo.fr	X		Х	X
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	M. BORDY	Philippe.bordy@eaurmc.fr	X		Х	X
Direction Départementale des Territoires du Doubs	M. SAHLI	03 81 65 69 26 emmanuel.sahli@doubs.gou v.fr		Х	Х	X
Agence Française pour la Biodiversité	M. CASSARD	rodolphe.cassard@afbiodive rsite.fr		Х	Х	Х
Fédération de Pêche du Doubs	M. GROUBATCH	03 81 41 19 09 tgroubatch@federation-peche- doubs.fr	X		Х	Х
	M. BROCARD	jsbrocard@federation-peche- doubs.fr		Х	Х	Х
AAPPMA Colombier Fontaine	М. ТОСНОТ	06 70 39 34 71 <u>yves.tochot@wanadoo.fr</u>		Х	Х	Х
	M. BEGUE	06 82 13 07 58 begue.genevieve@wanadoo. fr		Х	Х	Х
	M. POULETTE	07 81 37 41 36 poulettejacques@gmail.com	Χ		Х	Χ
	M. VAUTHERIN	07 84 43 02 86 Yvette.kempf@orange.fr	X		Х	X



Coordonnateur SPS	M. ROY	nicolas-roy-csps@orange.fr	Х	Х	Х
BOUVRESSE TP	M. BOUVRESSE	06 80 88 24 38 bouvresse-t.p@orange.fr	Х	Х	Х
IRH	M. MARCAGGI	04 78 02 17 42 06 74 89 97 45 gregory.marcaggi@irh.fr	Х	Х	Х

La prochaine réunion est programmée le 18 octobre 2018 à 09h30.



1. Informations Générales

Le présent compte-rendu est considéré comme accepté s'il n'est pas soumis à contestation écrite par l'un des intervenants dans un délai de 8 jours suivant sa date d'émission.

Le présent compte-rendu est diffusé à l'ensemble des intervenants.

Le titulaire du marché doit prendre note des différentes décisions et mesures prises au cours de cette réunion et prendre les mesures nécessaires et appropriées.

2. Transmission et approbation des documents - Visa

Désignation du document	Emetteur	Destinataire	Date de remise	Observation
Notification du marché	EPTB Saône & Doubs/PMA	Bouvresse TP	21/08/2018	
Ordre de service n°1	IRH	Bouvresse TP	27/08/2018	Période de préparation du chantier
Ordre de service n°2	IRH	Bouvresse TP	26/09/2018	Démarrage des travaux

3. Préparation des travaux et suivi du chantier

	Observations ou prestations à réaliser	Concerné	Délai
1	Procédure administrative		
1.1	MARCHE Le marché a été notifié le 21/08/2018. Un OS de lancement de la période de préparation à la date du 27/08 a été transmis à l'entreprise. Un OS de lancement de la période de travaux à compter du 04/10 a été transmis à l'entreprise.	EPTB Saône & Doubs / PMA IRH	
1.2	ASSURANCE Les entreprises ont transmis leurs attestations dans le cadre de la réponse au marché	Bouvresse TP	
1.3	SOUS-TRAITANCE Sans objet		
	D.I.C.T. Les DICT sont à fournir par l'entreprise.	Bouvresse TP	
1.4	Les DICT ont été fournies au MOE		10/10
	Le numéro des DT est le suivant : - 2018042301784D77		
1.5	CONSTAT D'HUISSIER Un constat d'huissier a été réalisé par l'entreprise et remis au maitre d'ouvrage.	Bouvresse TP	18/09
1.6	SITUATIONS Sans objet		
1.7	PLANIFICATION/DELAI Le chantier démarrera le 04/10. La fin de semaine 40 sera consacrée à l'installation du chantier. Les travaux dans le lit du ruisseau démarreront le 08/10.		



	Le délai de réalisation du chantier fixé au marché est de 5 semaines. Toutefois, les travaux seront dans la mesure du possible finalisés avant le 31/10, date limite fixée à l'arrêté d'autorisation. L'entreprise indique que les plantations des hélophytes se feront au printemps prochain. Rappel des contraintes concernant les périodes d'intervention : La date limite d'intervention dans le lit mineur est le 31 octobre 2018		
2	Aspects financiers		
2.1	AVANCE FORFAITAIRE Sans objet		
2.2	RETENUE DE GARANTIE Sans objet		
2.3	Projets de décompte mensuels Sans objet		
3	Etudes et Travaux Préparatoires		
3.1	PLANS D'EXECUTION Les plans d'exécution sont à transmettre au maitre d'œuvre.	Bouvresse TP	Sem 40
3.2	IMPLANTATION L'implantation sera réalisée par l'entreprise et validée avec le maitre d'œuvre. Un levé topographique a été réalisée pour ajuster le calage altimétrique des aménagements.	Bouvresse TP	Sem 41
3.3	PECHE DE SAUVETAGE La fédération de pêche du Doubs a réalisé la pêche de sauvetage le lundi 1 ^{er} octobre. L'entreprise a installé un grillage anti dévalaison en amont de la zone de travaux.	Fédé 25 Bouvresse TP	28/09
3.4	CONTINUITE HYDRAULIQUE Les travaux sont réalisés en eau en sachant que les débits sont très faibles. Un cordon graveleux permet de délimiter et d'isoler les surfaces de banquettes des eaux courantes.	Bouvresse TP	08/10
3.5	BARRAGE FILTRANT Un géotextile synthétique a été déployé en travers du cours d'eau en aval du « pont de la Mairie ». Il est maintenu par des piquets bois et lestés par des blocs.	Bouvresse TP	08/10



3.6	ACCES & CIRCULATION Les accès et les zones d'installation ont été discutées avec la commune lors de la réunion de préparation du démarrage des travaux. Un plan a été transmis par l'entreprise. Une permission de voirie et un arrêté de circulation ont été demandés par l'entreprise La commune propose de fermer l'amont de la rue du bief afin de limiter la circulation. Pour préserver les espaces verts les engins circulent sur des bandes de roulement.	Bouvresse TP	
3.7	FOURNITURE ET MATERIAUX L'entreprise fournira les fiches techniques des matériaux pour validation. Les matériaux terreux et les blocs proviendront de la carrière d'Arcey Matériaux terreux pour la confection des banquettes Matériaux pour la réalisation des cordons graveleux en bordure de banquettes (10-180 mm)	Bouvresse TP IRH	Sem 41



2.0	Blocs pour la réalisation des abris piscicoles, amas de blocs et épis déflecteurs		
3.8	FONCIER Sans objet		
4	Organisation - Installation de Chantier		
4.1	CIRCULATION DES DOCUMENTS Les comptes rendus seront transmis par courriel. Ils valent convocation aux réunions de chantier.	IRH	
4.2	INSTALLATION DE CHANTIER Les surfaces dédiées à l'installation de chantier ont été validées avec la commune. Les emprises destinées au stockage des matériaux et à la circulation des engins ont été délimitées par des barrières amovibles afin de les déplacer selon l'évolution du chantier vers l'amont.	Bouvresse TP	



COORDINATION DE CHANTIER 4.3 Sans objet. Coordination Sécurité et Protection de la Santé 5 EPTB Saône & Un coordinateur SPS a été recruté par le MOA. Il s'agit de M. ROY. 5.1 Doubs / PMA 6 **Avancement des Travaux INTEMPERIES** date Nombre de jours Nombre total de jours Effectifs: Travaux réalisés ou en cours - Avancement

Un panneau de chantier présentant l'opération a été installé par l'entreprise sur l'aval du linéaire.



6.1

Pour cette 1ère semaine, les travaux se sont concentrés sur le tronçon situé entre la pharmacie et l'ancienne poste.

Mise en place du cordon graveleux côté écoulement pour délimiter la surface des banquettes.



Pose du géotextile aiguilleté en fond des banquettes avant d'être recouvert par les matériaux terreux.





Le géotextile est ensuite rabattu pour recouvrir les matériaux terreux et fermer la banquette.



A l'avancement l'entreprise a posé les blocs de diversification et les abris piscicoles.

Le petit seuil situé sur ce tronçon a été démantelé. En amont, la configuration des écoulements a été modifiée. A noter une épaisseur de 20 à 25 cm de sables / graviers sur les quelques mètres en amont du seuil.







7 Autres Points Abordés

7.1

Les commerçants, ainsi que les riverains, ont été par la commune de la réalisation des travaux.

Commune

Les travaux sont réalisés de l'aval vers l'amont. Ceci permet notamment de s'appuyer sur les lignes d'eau pour caler l'altimétrie des banquettes qui auront une influence sur les hauteurs d'eau en amont.

Bouvresse TP

Il est rappelé que les aménagements réalisés sont topographiquement calés sur la ligne d'eau maintenue à l'aval de la Mairie par une légère remontée en altitude du lit du ruisseau. Ce « bourrelet » de matériaux devra donc être maintenu. Si un curage des matériaux du lit est fermement déconseillé, un entretien léger de la végétation est recommandé dans ce secteur, de manière à éviter la formation d'un éventuel bouchon).

Commune

L'Agence de l'Eau demandera en fin de chantier les plans de récolement pour boucler le dossier de financement notamment pour ce qui concerne les interventions sur les seuils.

Bouvresse TP

Concernant la réalisation des banquettes, un géotextile sera posé sur les surfaces terreuses à nu afin de stabiliser les matériaux et favoriser la reprise de l'ensemencement.

Bouvresse TP

Pour les blocs de diversification, le nombre d'amas sera réduit mais leur surface augmentée. La fédération de pêche précise que pour être efficace, les surfaces planes doivent être posées face au courant et formées un angle avec le fond du lit.

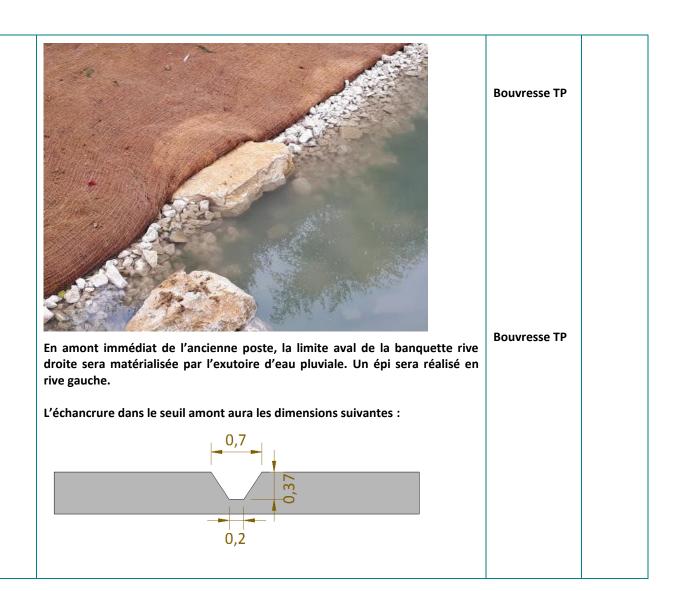
Bouvresse TP



Bouvresse TP

Dans la mesure du possible, les caches en berge similaires à celui réalisé et illustré ci-dessous seront privilégiés.





Fait à Sérézin, le 15 octobre 2018

